



Refus carte professionnelle

Par **blodihmdia**, le **17/02/2016** à **00:47**

Bonjour,

J'ai des inquiétudes concernant ma demande de carte professionnelle. J'ai déjà eu mon numéro provisoire et, après ma formation, j'ai fait une demande de carte professionnelle. Le CCNAPS me dit que la commission doit statuer sur mon cas. Je n'ai jamais eu affaire à la police. La seule fois que je suis parti à la police était pour faire une déclaration de vol de mon sac, j'ai été victime de vol et j'ai déposé plainte contre x. Maintenant, j'ai peur si j'ai pas été fiché dans STIC. Est-ce que j'aurai ma carte ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **17/02/2016** à **07:32**

Bonjour,

Les inscription sur le STIC ne sont pas reportées sur le volet du casier judiciaire dont ont besoin les employeurs. De plus, les victimes ne sont jamais inscrites sur le STIC, mais seulement les auteurs des infractions.